

Projet Educatif de Territoire



L'ÉDUCATION
DONNE DE
LA FORCE

Sommaire

I- Connaissance de l'environnement	p.3
I-1 Le territoire de référence	p.3
I.2- Données démographiques	p.3
I.3- Situation scolaire et public concerné	p.4
I.4- Les activités périscolaires et extrascolaires existantes sur le territoire	p.5
I.5- Les locaux	p.6
I.6- Public accueilli au temps libre éducatif	p.6
I.7- Les conditions d'accueil aux activités du temps libre éducatif	p.6
I.8- La place des familles	p.6
II- Le projet éducatif de territoire	p.7
II.1- Les objectifs éducatifs	p.7
II.2- Les objectifs pédagogiques	p.8
II.3- Les moyens pédagogiques	p.9
II.4- Les activités proposées dans le cadre du temps libre éducatif	p.10
II.5- Les partenaires et intervenants du projet	p.12
II.6- Le fonctionnement du temps libre éducatif	p.14
II.7- La sécurité	p.15
II.8- Les partenaires potentiels	p.16
II.9- La structure de pilotage	p.16
III- Bilan et évaluation du projet	p.17
III.1- Evaluation du projet	p.17
III.2- Quel avenir pour ce projet éducatif de territoire ?	p.18
IV- Les signataires du projet éducatif de territoire	p.18
Annexe 1	p.19

I- Connaissance de l'environnement

I-1 Le territoire de référence

Le territoire concerné par la mise en place de ce projet éducatif de territoire est la commune de Serquigny. Elle se situe dans une zone rurale, à 10km de Bernay, à 35 km d'Evreux, à 135 km de Paris et à 60 km de Rouen. C'est une petite ville accueillante qui dispose d'un cadre privilégié particulièrement verdoyant et fleuri, mais aussi de cours d'eau, de vestiges du passé et de forêts. Il y a peu de transport en commun en dehors des transports scolaires et du train (ligne Paris-Cherbourg, ligne Rouen-Caen), ce qui signifie qu'il est nécessaire d'avoir une voiture pour pouvoir se déplacer.

Cette commune ne se situe pas sur un territoire prioritaire.



I.2- Données démographiques

La commune de Serquigny comptait 2051 habitants en 2010. La répartition hommes/femmes par tranches d'âges était la suivante :

<i>Tranches d'âges</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Ensemble</i>
<i>Moins de 3 ans</i>	33	28	61
<i>De 3 à 5 ans</i>	28	36	64
<i>De 6 à 10 ans</i>	73	64	137
<i>De 11 à 17 ans</i>	94	95	189
<i>De 18 à 24 ans</i>	75	75	150
<i>De 25 à 39 ans</i>	161	174	335
<i>De 40 à 54 ans</i>	191	214	405

<i>Tranches d'âges</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Ensemble</i>
<i>De 55 à 64 ans</i>	140	147	287
<i>De 65 à 79 ans</i>	142	183	325
<i>De 80 ans ou plus</i>	33	65	98
<i>Ensemble</i>	970	1081	2051

Source : INSEE

On s'aperçoit que la population de Serquigny est relativement bien répartie, toutes les tranches d'âges sont représentées.

La population est donc bien diversifiée, les jeunes de moins de 25 ans représentent environ un tiers de la population de la commune, soit 601 personnes dont 262 enfants de 0 ans à 10 ans en 2010.

. Cela justifie bien notre constat en ce qui concerne la hausse de la fréquentation des écoles maternelle et élémentaire:

- 106 élèves de maternelle en 2013/2014, contre 84 en 2012/2013,
- 159 élèves d'élémentaire en 2013/2014, contre 154 en 2012/2013.

Ainsi, on se rend compte qu'il faut poursuivre les actions engagées auprès de la jeunesse et des familles.

I.3- Situation scolaire et public concerné

La commune de Serquigny, porteuse de ce projet éducatif de territoire, accueille cette année 265 enfants dans ses écoles publiques, âgés de 3 à 10 ans. Ces enfants sont, pour la majorité, des habitants de Serquigny. D'autres viennent de communes aux alentours.

Coordonnées : Mairie de Serquigny
62 rue Max Carpentier
27470 SERQUIGNY
02.32.44.10.15

L'école maternelle publique Louis Pergaud accueille les enfants de la commune de Fontaine l'Abbé car cette commune est dépourvue d'école maternelle. Il y a 106 enfants scolarisés à l'école maternelle, dont 10 enfants qui avaient moins de trois ans à la rentrée de septembre 2013.

Coordonnées : Ecole maternelle Louis Pergaud
5 rue Max Carpentier
27470 SERQUIGNY
02.32.44.12.00

Il y a 159 enfants scolarisés à l'école élémentaire publique Louise Michel-Jean Jaurès.

Coordonnées : Ecole élémentaire Louise Michel - Jean Jaurès
1 rue de Normandie
27470 SERQUIGNY
02.32.44.15.89

La commune de Serquigny n'a pas d'établissement d'enseignement secondaire sur son territoire. Les enfants sont orientés vers la ville de Bernay.

I.4- Les activités périscolaires et extrascolaires existantes sur le territoire

Il n'y a qu'une seule activité périscolaire qui existe sur le territoire : l'accueil périscolaire du matin et du soir. Cet accueil périscolaire concerne les enfants scolarisés à Serquigny, c'est-à-dire 265 enfants.

Les activités extrascolaires sont plus diversifiées et ouvertes à tous les enfants de la commune de Serquigny.

D'une part, il y a un accueil de loisirs, géré par l'Intercom Risle et Charentonne, qui reçoit les enfants les mercredis et les vacances scolaires, des stages multisports organisés pendant les vacances scolaires ainsi qu'une médiathèque où diverses activités autour de la culture sont mises en place, une école de musique qui propose un large choix de disciplines et un gymnase mis à disposition des associations sportives et des écoles.

D'autre part, il y a plusieurs associations qui interviennent sur le territoire :

- A.S Carsix (handball),
- F.C Serquigny-Nassandres (football),
- Judo club de Menneval,
- Association Fontenoise de badminton,
- Entente cycliste de Serquigny,
- Club sportif de la Charentonne (pétanque),
- Association de pêche de Serquigny,
- Tennis club.

Toutes ces activités périscolaires et extrascolaires s'inscrivent dans la dynamique actuelle du territoire, c'est-à-dire valoriser la jeunesse, et ont incité Monsieur le Maire de la commune, Monsieur Lionel Prevost, à continuer dans cette voie en mettant en place la Réforme des Rythmes Scolaires.

Tous ces partenaires représentent un atout pour la mise en œuvre du Projet Educatif de Territoire car ils se trouvent tous à proximité des établissements scolaires ce qui permet de ne pas être tributaire des transports. De plus au sein du personnel communal, Serquigny dispose de personnel qualifié permettant ainsi le bon fonctionnement de cette réforme des rythmes scolaires.

I.5- Les locaux

Les locaux sont un autre atout à la mise en place de cette réforme des rythmes scolaires. En effet, les locaux des écoles sont vastes permettant ainsi de répartir facilement les activités en fonction des besoins et des tranches d'âges. Ainsi, il y a une salle attitrée pour chaque activité avec des armoires de stockage ce qui permet aux enfants et à l'équipe encadrant d'avoir des repères et de ne pas devoir déplacer le matériel chaque jour. De plus, la proximité de la Médiathèque et du Gymnase permettent une utilisation quotidienne de ces lieux. (Tableau récapitulatif des locaux et de leur capacité en annexe 1 p.19)

I.6- Public accueilli au temps libre éducatif

A l'école maternelle Louis Pergaud, le temps libre éducatif est accessible aux enfants de la classe de petite section à la classe de grande section. Ces ateliers n'étant pas obligatoires, il y a en moyenne 81 enfants qui y participent sur les 106 scolarisés.

A l'école élémentaire Louise Michel-Jean Jaurès, le temps libre éducatif est accessible aux enfants de la classe de CP à la classe de CM2. Ces ateliers n'étant pas obligatoires, il y a en moyenne 151 enfants qui y participent sur les 159 scolarisés.

I.7- Les conditions d'accueil aux activités du temps libre éducatif

Les activités du temps libre éducatif ont lieu de 15h30 à 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis au sein des deux établissements scolaires de Serquigny.

Les inscriptions à ces activités se font au trimestre et peuvent être modulables. Les familles sont informées par des courriers trimestriels. Aucune participation financière n'est demandée aux familles, la commune de Serquigny prend tous les frais à sa charge.

Sur ce même créneau horaire ont lieu les activités pédagogiques complémentaires menées par les professeurs des écoles. A l'école maternelle, elles ont lieu les lundis et mardis, et à l'école élémentaire, elles ont lieu les lundis, mardis et jeudis.

I.8- La place des familles

Les représentants des parents d'élèves ont participé à certaines réunions préparatoires avec les représentants de la commission scolaire de la Mairie de Serquigny.

Les familles participent aux choix des activités de leurs enfants en remplissant la grille de proposition d'activités chaque trimestre.

De plus, les familles sont porteuses de ce projet car sans la participation de leurs enfants celui-ci ne pourrait exister. C'est pour cela, qu'il leur est demandé de faire participer leurs enfants de manière assidue aux activités.

II- Le projet éducatif de territoire

La Commune de Serquigny est investie dans sa politique enfance jeunesse. Elle souhaite s'inscrire dans une politique d'éducation cohérente d'une part avec l'enfant et sa famille, et d'autre part avec les partenaires locaux et institutionnels.

En mettant en place cette Réforme des Rythmes scolaires, le but est de rendre acteurs de leur temps de loisirs les enfants qui fréquentent les écoles de Serquigny. Pour cela il est important de prendre en compte le fait que le public accueilli est sollicité la journée par les enseignants (de 8h45 à 11h45 et de 13h15 à 15h30) et que certains enfants passent de longues journées en « collectivité ». Il s'agira de tendre vers la mise en place de projets d'animation afin d'offrir un service de qualité où l'enfant est au cœur de l'action, tout en respectant son rythme de vie. Mais aussi de créer du lien entre les écoles, l'accueil périscolaire, l'accueil de loisirs, la médiathèque, l'école de musique et les associations sportives présents sur le territoire.

Ce projet éducatif de territoire est établi en lien avec le projet éducatif de la commune et le projet pédagogique du temps libre éducatif. Par contre, la commune ne dispose pas de contrat éducatif local ni de contrat enfance jeunesse.

II.1- Les objectifs éducatifs

Pour ce faire, la Commune de Serquigny distingue les objectifs suivants :

- permettre aux enfants d'acquérir de nouvelles connaissances et de nouvelles compétences,
- favoriser le dialogue, l'échange et la convivialité,
- veiller à accueillir le public sans discrimination en respectant les droits de l'enfant,
- valoriser les compétences de l'enfant,
- permettre le choix des activités,
- favoriser la découverte et la pratique d'activités variées,
- favoriser l'accès à des loisirs socio-éducatifs de qualité et de proximité,
- permettre le développement du sens critique par l'ouverture culturelle,
- répondre aux attentes de la population,
- privilégier l'organisation d'un accueil souple et compatible avec les besoins de l'enfant,
- aménager l'espace pour recevoir l'enfant et sa famille dans de bonnes conditions,
- favoriser la qualité de l'accueil et de l'encadrement,
- permettre un suivi adapté de chaque animateur,
- encourager au respect de la nature et de l'environnement,
- permettre aux familles de découvrir les différents clubs et associations existants à proximité,
- permettre aux partenaires de se faire connaître du public.
- créer un lien entre les institutions scolaires et les institutions de loisirs.

II.2- Les objectifs pédagogiques

L'ouverture culturelle :

- proposer des activités culturelles et de loisirs,
- proposer des temps d'échanges formels,
- exploiter l'environnement proche.

L'acquisition de valeurs fondamentales :

- impliquer les familles sur les temps de loisirs de leurs enfants et tisser du lien,
- mettre en place des temps de loisirs décloisonnés,
- faire en sorte que l'enfant puisse expérimenter et vivre ses expériences.

L'épanouissement de l'enfant :

- favoriser l'esprit de découverte chez l'enfant,
- solliciter la curiosité de l'enfant,
- permettre à l'enfant d'être créatif,
- favoriser l'intégration de l'enfant,
- reconnaître et valoriser ses compétences.

L'autonomie progressive de l'enfant :

- tenir compte des capacités de chacun,
- permettre aux enfants de choisir ses activités et de réaliser ses travaux,
- favoriser la communication,
- agir dans des actes de la vie quotidienne,
- laisser l'enfant se construire seul, et/ou l'accompagner, le soutenir.

Les enfants acteurs de leur temps de loisirs :

- permettre à l'enfant de choisir,
- favoriser le dialogue,
- animer des débats.

Les enfants et l'environnement :

- sensibiliser l'enfant au respect de son environnement, au tri sélectif et au développement durable,
- agir avec l'enfant dans la vie quotidienne,
- mettre en place des moments d'échanges.

Les parents acteurs de la vie de l'accueil périscolaire:

- favoriser le lien intra familial (dialogue dans les familles),
- favoriser les liens sociaux et inter générationnels,
- informer les parents,
- être à l'écoute des familles.

L'autonomie et l'accompagnement de l'animateur

- construire avec les animateurs le projet pédagogique,

- contribuer à leur progression,
- accompagner leur formation,
- favoriser la prise d'initiative.

II.3- Les moyens pédagogiques

Afin de répondre aux objectifs éducatifs et pédagogiques, il y a différents rôles à tenir :

Rôle ludique :

- Mettre en place divers ateliers : sportif, manuel, artistique, culturel, d'expression..., toujours proposer des activités aux apports différents,
- Les enfants pourront être initiateurs et meneurs de projets (les animateurs verront si cela convient à la tranche d'âges et dans quelle mesure le projet est réalisable),

Ces objectifs devront permettre aux enfants de s'exprimer librement, de s'amuser, de s'épanouir, de créer, de confectionner, d'imaginer, d'inventer, de se sociabiliser et de prendre du plaisir.

Rôle socio-éducatif et social :

- Des règles de vie établies de façon ludique avec et par les enfants,
- La participation de chacun dans la vie collective (rangement des salles et du matériel après les activités),
- Sensibilisation à l'hygiène (lavage des mains, respect de la propreté des locaux),
- Il est important d'investir l'enfant dans une animation pour ne pas cultiver de différence entre les enfants et éviter le repli sur lui-même : lui donner envie de s'investir ce qui renforce la confiance en soi,
- Investissement des parents lors de projet : présence aux spectacles, proposition de projet, récupération de matériel...

Ces objectifs devront permettre la vie en collectivité, l'intégration de chacun, la responsabilisation, le loisir, le partage, l'observation, la relation aux parents, l'ouverture sur le monde, l'accès à la citoyenneté, le respect, la solidarité, la tolérance afin de faire des ateliers du temps libre éducatif un **lieu de sociabilisation ouvert à tous les enfants scolarisés**.

Rôle culturel :

- La découverte du patrimoine, création avec des éléments naturels,
- La découverte de l'importance du recyclage par des activités avec des matériaux de récupération,
- La découverte d'un environnement inconnu,
- L'accès à la culture par le biais d'intervenants extérieurs (artistes, sportifs...).

Ces objectifs devront permettre l'accès au patrimoine, à la découverte et à l'apprentissage.

II.4- Les activités proposées dans le cadre du temps libre éducatif

Les activités proposées dans le cadre du temps libre éducatif sont choisies en fonction du rythme et des besoins de l'enfant. De ce fait, certaines activités sont proposées aussi bien en maternelle qu'en élémentaire mais elles sont adaptées en fonction de l'âge.

Voici les activités proposées aux enfants à la rentrée 2015 :

- **Evolution** : Le but est de permettre le développement corporel et psychomoteur des enfants de la maternelle de manière ludique en mettant en place des jeux de déplacements, des jeux d'équilibre, des jeux de passe de balle, des parcours de vélos, des exercices de sécurité routière, etc.
- **Jeux** : Le but est de permettre la découverte de jeux collectifs et de jeux de société adaptés en fonction des âges aussi bien en maternelle qu'en élémentaire. Ainsi les enfants peuvent appréhender la notion de groupe, de règle mais aussi développer leur capacité de réflexion, d'observation, d'analyse, de mémoire, d'adresse, etc.,
- **Travaux manuels** : Le but est d'initier les enfants de la maternelle et de l'élémentaire à différentes techniques, différentes matières afin de développer leur sens créatif, le savoir-faire par soi-même en utilisant divers matériaux tels que des matériaux de récupération. De plus, en élémentaire, les enfants mettent en pratique leur savoir-faire en préparant eux-mêmes les décors pour la fête de fin d'année de l'école,
- **Loisirs créatifs** : Le but est d'initier les enfants de l'élémentaire à la couture, la broderie, la création d'accessoires afin de développer leur sens créatif, le savoir-faire par soi-même et de le mettre en pratique en réalisant les costumes et accessoires pour la fête de fin d'année de l'école.
- **Activités créatives** : Le but est d'initier les enfants de l'élémentaire à des petites activités créatives plus personnelles (perles, bracelet brésilien, scoubidou, sujet de Noël...) qu'ils peuvent reproduire seuls à la maison afin de développer leur sens créatif, le savoir-faire par soi-même en utilisant divers matériaux,
- **Lecture plaisir** : Le but est de donner goût à la lecture aux enfants en découvrant de manière ludique la lecture pour les maternelles, et de manière plus approfondie pour les élémentaires avec la mise en place d'activités, d'échanges autour des livres lus,
- **Activités sportives** : Le but est d'initier les enfants de l'élémentaire à différents sports collectifs et leur donner le goût à la pratique de ces sports,
- **Pétanque, football, handball** : Le but est de proposer une initiation aux enfants novices et éventuellement un approfondissement aux enfants déjà initiés de ces sports pour les enfants de l'élémentaire,

- **Informatique** : Le but est de permettre aux enfants de l'élémentaire de maîtriser les bases informatiques en apprenant à se servir de cette technologie, en se servant de logiciel de traitement de texte, en apprenant à faire des recherches internet, etc.
- **Contes et légendes illustrés** : Le but est de permettre aux enfants de l'élémentaire de maîtriser la langue française, d'apprendre à communiquer avec les autres, de prendre du plaisir à s'exprimer à l'écrit et oralement, de développer leur créativité et leur imagination par le biais de l'écriture et de l'illustration d'histoires,
- **Calligraphie** : Le but est de permettre aux enfants de l'élémentaire de découvrir une activité artistique qui conjugue techniques, maîtrise du geste et imaginaire. C'est l'occasion peut-être pour certains d'aborder le monde de l'écrit sous une autre forme,
- **Bridge** : Le but est de permettre aux enfants de l'élémentaire de découvrir ce jeu de cartes plus connu de nos anciens et de mettre en place une activité intergénérationnelle. Mais aussi de développer des qualités de concentration, d'analyse, d'autonomie, d'initiative et de mémorisation de manière ludique et de favoriser la réflexion et d'acquérir les bases d'un raisonnement mathématique via les nombreuses opérations de calcul mental et de déductions simples que demande le jeu. Le bridge aide également au développement social de l'enfant en étant le seul sport de l'esprit à se pratiquer avec un partenaire.
- **Danse africaine et danse country**: Le but est de permettre aux enfants de l'élémentaire d'acquérir des bases techniques d'expression et de savoirs les mettre en pratique, d'apprendre à maîtriser leur corps dans l'espace mais aussi de les sensibiliser aux gestuelles et à leurs différences. Pour y parvenir il est important de développer la notion d'écoute, d'espace, de respiration, de rythme et d'expression,
- **Percussions** : Le but, pour les enfants de l'élémentaire, est de développer leur motricité, d'apprendre des notions musicales de base à travers la pratique de divers rythmes faisant appel à la mémoire, l'imitation, le mouvement du corps, la créativité, et de faire un lien entre le geste, le visuel, le chant, l'écoute et l'imagination,
- **Aide aux devoirs** : Le but est permettre aux enfants de l'élémentaire d'acquérir les bons réflexes, la méthodologie nécessaire pour faire leurs devoirs dans les meilleures conditions,
- **Nature et découverte** : Le but est de permettre aux plus jeunes enfants de l'élémentaire de mieux connaître et maîtriser leur environnement, mais aussi de susciter chez eux un intérêt pour le respect de la nature et des animaux en les faisant participer aux plantations dans les espaces vert de la commune, en leur faisant fabriquer des objets à base de matériaux de récupération, etc.

- **Développement durable et citoyenneté** : Le but est permettre aux plus grands enfants de l'élémentaire de mieux comprendre leur environnement, de les sensibiliser à cet environnement en les sensibilisant à leurs devoirs de citoyens.

Une partie de ces activités est en articulation avec le projet d'école de l'école élémentaire Louise Michel-Jean Jaurès tel que les travaux manuels, les loisirs créatifs et l'informatique. Les activités sportives (handball, football et pétanque) sont en articulation avec les activités extrascolaires puisqu'elles sont animées par les associations sportives du territoire.

II.5- Les partenaires et intervenants du projet

La commune de Serquigny a pu mettre en place ce projet grâce à ses partenaires divers.

D'une part, grâce à des partenaires institutionnels tels que la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure et la Maison de la Jeunesse et de la Culture de Bernay.

D'autre part, grâce à des partenaires associatifs tels que l' A.S Carsix, le F.C Serquigny-Nassandre et le Club sportif de la Charentonne.

De plus, Serquigny dispose au sein du personnel communal de nombreux employés qualifiés permettant ainsi une mise en place plus aisée de cette Réforme des rythmes scolaires et de d'autres employés volontaires pour se former. Cependant, afin de répondre à la demande, il est nécessaire de faire appel à des intervenants extérieurs ce qui est plus difficile de part la ruralité de notre territoire.

**TABLEAU RECAPITULATIF DES INTERVENANTS PAR ACTIVITE
A L'ECOLE MATERNELLE**

<i>Activités</i>	<i>Intervenants ou structures</i>	<i>Statut de l'intervenant</i>	<i>Observations (dont existence d'une convention)</i>
<i>Evolution</i>	Melle LACY Daphnée et Melle MOREL Laura	ATSEM et Employée non diplômée	Employées communales
<i>Jeux</i>	Mme HARDY Christelle et Mme GALLOT Sandrine	ATSEM	Employées communales
<i>Travaux Manuels</i>	Mme ENOS Ludivine et Mr GORDIEN Jacques	Stagiaire BAFA et Professeur des écoles	Employée communale et Employé de l'Education

			Nationale
<i>Lecture Plaisir</i>	Mme LENOIR Rachel et Melle GALLOT Amandine	ATSEM et Stagiaire BPJEPS Loisirs tous publics	Employée communale et Emploi avenir

**TABLEAU RECAPITULATIF DES INTERVENANTS PAR ACTIVITE
A L'ECOLE ELEMENTAIRE**

<i>Activités</i>	<i>Intervenants ou structures</i>	<i>Statut de l'intervenant</i>	<i>Observations (dont existence d'une convention)</i>
<i>Handball</i>	Mr BEAUMET Charlie	Titulaire d'un BAFD	Employé mis à disposition
<i>Football</i>	Mr DELEPINE Alexis, F.C Serquigny	Educateur sportif en formation BPJEPS	Convention
<i>Sport</i>	Mr VINETTE Julien	Animateur BAFA	Emploi avenir
<i>Pétanque</i>	Mr VINETTE Julien et le Club sportif de la Charentonne	Animateur BAFA et des bénévoles du Club	Emploi avenir
<i>Danse Africaine</i>	Mr BASILE Louis- Félix	Auto-entrepreneur Titulaire d'un BEATEP	Convention
<i>Danse Country</i>	Mr COLETTE Pascal, Association Rock'n'Country Dancers	Auto-entrepreneur	Convention
<i>Percussions</i>	Mr LEMIRE Nicolas	Auto-entrepreneur Animateur BAFA	Convention
<i>Bridge</i>	Club de Bridge de Bernay	Bénévoles du Club	Convention
<i>Jeux</i>	Melle SIBOUT Laura	Animatrice BAFA	Employée communale
<i>Travaux manuels</i>	Mme VARAISE Florence et Mme FIRMIN Christèle	Animatrices BAFA	Employées communales
<i>Loisirs Créatifs</i>	Mme ERRIFI Layla, Association Connexion libre	Titulaire d'un BPJEPS Loisirs tous publics	Convention

<i>Contes et légendes</i>	Mme ERRIFI Layla, Association Connexion libre	Titulaire d'un BPJEPS Loisirs tous publics	Convention
<i>Calligraphie</i>	Mme LESIEUR Micheline, Association Bleu Banane	Professeur des écoles à la retraite	Convention
<i>Lecture Plaisir</i>	Mme POULIQUEN Perrine	Titulaire d'un BEATEP	Employée communale
<i>Informatique</i>	Mme HERVO Sophie et Melle VICAIRE Marion	Assistante de vie scolaire et Stagiaire BPJEPS	Employée communale et Emploi avenir
<i>Aide aux devoirs</i>	Mme COUTURE Séverine, Mme DESPRES Sylvie, Mme NOCTURE Sylvie, Mme TISSIER-EVRARD France	Professeurs des écoles	Employées de l'Education Nationale
<i>Développement durable et Citoyenneté</i>	Mme NOCTURE Sylvie	Professeur des écoles	Employée de l'Education Nationale
<i>Nature et Découverte</i>	Mr CREMER Jean-Claude et Mr BEAUMET Charlie	Responsable espaces verts et Titulaire d'un BAFD	Employé communale et Employé mis à disposition
<i>Activités créatives</i>	Mme GOUPILLOT Sarah	Stagiaire BAFA	Employée communale

De plus, certains animateurs sont chargés d'aider à la préparation des activités et de suppléer le coordinateur du projet.

II.6- Le fonctionnement du temps libre éducatif

Les activités du temps libre éducatif ont lieu de 15h30 à 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis au sein des deux établissements scolaires de Serquigny. Chaque jour, les enfants changent d'activité en fonction de leur choix trimestriel. Chaque début de trimestre, une fois les choix établis, un emploi du temps de leurs activités à la semaine leur est distribué, avec un code couleur par activité, afin que les enfants et leurs familles soient informés où se trouvent leurs enfants et avec quel animateur ou intervenant. Chaque enseignant dispose également de l'emploi du temps des enfants de sa classe pour nous aider à la répartition des enfants à 15h30.

Au sein de l'école maternelle Louis Pergaud, nous avons mis en place un système de colliers de couleurs (une couleur par atelier) que les ATSEM distribuent aux enfants en classe avant 15h30 ainsi ils savent dans quels ateliers ils vont. Ensuite, à 15h30, les ATSEM passent à tour

de rôle dans les classes avec la feuille de présences afin de récupérer les enfants participants à leur atelier, puis vont dans leur salle d'activité. Toutes les activités sont mises en place au sein des locaux de l'école maternelle, il n'y a donc pas de déplacement extérieur avec les enfants.

A la fin des ateliers à 16h30, les ATSEM accompagnent les enfants dans la salle polyvalente et les répartissent par classe, puis chaque ATSEM reprend les enfants de sa classe et retourne dans leur salle de classe afin de faire l'accueil des parents. Ensuite, une des ATSEM prend en charge les enfants qui vont à l'accueil périscolaire du soir et les emmènent dans les locaux de l'ALSH.

Au sein de l'école élémentaire Louise Michel-Jean Jaurès, nous avons mis en place un système de panneaux dans la cours de l'école (un panneau et une couleur par atelier) devant lesquels les enfants viennent se ranger à la fin de la récréation à 15h30. Chaque animateur ou intervenant attend son groupe devant le panneau correspondant à son atelier, il fait l'appel et se rend dans sa salle d'activité.

Pour les activités physiques et sportives, le gymnase nous est mis à disposition. L'atelier lecture plaisir et l'atelier informatique (une partie) se passent à la Médiathèque, juste derrière l'école. Cela nécessite un déplacement à pied avec les enfants. Les animateurs ou intervenants sont donc toujours au moins deux pour se déplacer, ils sont équipés de gilets orange réfléchissants, de trousse de secours et appliquent le code de la route pour les déplacements. Ils n'empreintent que des rues équipées de trottoirs et de passages piétons.

A 16h30, chaque groupe se rejoint dans la cours de l'école. Les animateurs ou intervenants sont responsables de la sortie des enfants. La sortie se fait sur deux rues différentes, les animateurs ou intervenants sont donc obligés de se répartir les enfants en deux groupes (un groupe grand portail et un groupe petit portail) et ne partent que quand il n'y a plus d'enfant.

Trois animateurs attendent, sous le préau, les enfants qui vont à l'accueil périscolaire du soir et les emmènent dans les locaux de l'ALSH.

II.7- La sécurité

Il faut garder en tête qu'avant toute chose nous devons garantir la sécurité morale, physique et affective de l'enfant accueilli. Pour ce faire, nous avons mis en place un règlement intérieur destiné aux familles et une charte de l'animateur destiné aux intervenants afin de rappeler à tous nos attentes et les responsabilités de chacun. Nous avons également mis en place des fiches sanitaires de liaisons et demandé des attestations d'assurance responsabilité civile. De plus, en cas d'incident chaque animateur ou intervenant a dans son classeur la liste des numéros d'urgence, les numéros des familles et le numéro de la coordinatrice du projet.

Pour les déplacements extérieurs, les intervenants ou animateurs sont équipés de gilets réfléchissants et de trousse de secours. Pour les groupes qui restent au sein des locaux des écoles, ils disposent des infirmeries avec des armoires à pharmacie à jour. Dans chaque groupe, nous avons au moins un animateur ou intervenant titulaire du PSC1 puisque tout le personnel communal a suivi la formation.

Tous les locaux que nous utilisons sont régulièrement visités par la commission de sécurité puisque ce sont des locaux de vie collective. Nous disposons donc de plans d'évacuation et d'extincteurs dans tous les locaux.

II.8- Les partenaires potentiels

Au sein du territoire de Serquigny, peu nombreuses sont les associations ou institutions avec lesquelles nous ne sommes pas déjà partenaires.

Une discussion est en cours avec le Judo Club de Menneval afin de trouver un terrain d'entente et de résoudre les problèmes logistiques qui freinent leur participation. Avec les beaux jours qui arrivent nous allons relancer, par le biais d'une réunion avec les associations, le dialogue avec le Tennis Club, l'association Fontenoise de Badminton, l'entente cycliste de Serquigny et l'association de pêche de Serquigny.

En ce qui concerne la mutualisation de moyens et de projets, nous essayons avec nos partenaires de toujours réfléchir à la meilleure des solutions pour faire perdurer cette Réforme des rythmes scolaires. Cela passe par essayer de réduire les coûts de chacun en investissant en commun dans du matériel et surtout en harmonisant les projets d'activités les uns avec les autres et/ou avec le projet d'école. Pour nous ceci est très important car la survie de ce genre de Réforme ne peut se faire que par un travail commun et une volonté commune d'avancer ensemble pour le bien de tous.

II.9- La structure de pilotage

Une commission enfance jeunesse a été mise en place pour suivre ce projet et le mener à bien.

La structure de pilotage de ce projet est présidée par Lionel Prevost, le maire, et se compose des élus de la commission scolaire de la commune, des directrices des écoles et du responsable du service jeunesse.

La coordination du projet éducatif de territoire est assurée par Claire Morin, la coordinatrice du service jeunesse, et par Martine Vatinel, adjointe au maire responsable du service jeunesse de la commune de Serquigny.

Coordonnées : Mairie de Serquigny
62 rue Max Carpentier
27470 SERQUIGNY
02.32.44.10.15
cmorin@serquigny.fr

Toutes ces personnes travaillent en étroite collaboration chaque jour afin que cette Réforme des rythmes scolaires trouve sa place et qu'elle réponde au mieux aux besoins des enfants scolarisés sur la commune. Pour ce faire, le dialogue entre les différents protagonistes est essentiel et fait partie des éléments de réussite de la mise en place de la Réforme.

III- Bilan et évaluation du projet

III.1- Evaluation du projet

Des bilans écrits sont effectués en milieu de trimestre par les animateurs ou intervenants. En fin de trimestre, chaque intervenant fait une évaluation de son projet d'animation. En fonction du ressenti de ces derniers, un temps de discussion est mis en place si nécessaire. Pour que tout le monde soit au courant de ce qui se passe pour chacun, un compte-rendu écrit est distribué à tous, rappelant les points positifs, les points négatifs et les solutions proposées.

Pour cela, divers indicateurs qualitatifs et quantitatifs sont nécessaires :

- les projets répondent-ils aux objectifs fixés ?,
- les projets ont-ils atteint leur finalité ?,
- combien d'enfants participent au temps libre éducatif chaque trimestre ?,
- les enfants sont-ils assidus ?,
- les familles respectent-elles leur engagement ?,
- combien de partenaires sont intéressés par ce projet ?,
- les réactions et commentaires des enfants,
- les observations des animateurs et des partenaires,
- la pertinence des idées données,
- y-a-t'il eu une augmentation des fréquentation au sein des clubs ?.

Ces critères d'évaluation sont amenés à évoluer tout au long de l'année, le projet n'étant pas figé.

Un bilan annuel sera établi avec le comité de pilotage du projet éducatif de territoire et l'ensemble de l'équipe d'animation afin de mesurer l'évolution et le coût du projet.

III.2- Quel avenir pour ce projet éducatif de territoire ?

Le Maire de Serquigny, Monsieur Lionel Prevost, souhaite réellement que ce Projet Educatif de Territoire s'inscrive dans une démarche à long terme, c'est pourquoi une durée de trois ans est requise avec des modifications possibles en fonction de l'évolution de la population et des problématiques du territoire.

IV- Les signataires du projet éducatif de territoire

Le Maire :

La Direction départementale de la Cohésion Sociale :

La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale :

La Caisse d'Allocation Familiale :

Annexe 1

TABLEAU RECAPITULATIF DES SALLES ET CAPACITES

<i>Lieux</i>	<i>Désignations habituelles</i>	<i>Activités</i>	<i>Surfaces</i>	<i>Capacité d'accueil</i>	<i>Sanitaires</i>
Local jeune	Local jeune	Régie/ Salle animateurs	70m ²	25	1 wc adulte 1 urinoir 1 lavabo
L'âge d'or	L'âge d'or	Percussion	40m ²	20	1 wc adulte 1 évier
Jean Jaurès	RAM (1 ^{er} étage)	Danse africaine	70m ²	40	1 wc adulte 3 wc enfants 2 urinoirs 1 lavabo de 2 robinets 1 évier
	Salle d'activité ALSH	Travaux manuels	50m ²	30	2 lavabos de 2 robinets
	Salle de classe	Salle d'aide aux devoirs	50m ²	30	
	Salle de classe	Salle d'aide aux devoirs	50m ²	30	3 wc adultes 2 urinoirs 2 lavabos de 2 robinets
	Salle du RASED	Loisirs créatifs/ Contes et légendes	40m ²	20	
Louise Michel	Salle d'arts plastique	Expression théâtrale	30m ²	15	2 blocs sanitaires (filles/ garçons) 7 wc adultes 5 urinoirs 4 lavabos de 2 robinets
	Salle informatique	Informatique	20m ²	15	
	Salle de classe	Aide aux devoirs	40m ²	25	
	Salle de classe	Aide aux devoirs	40m ²	25	
	Salle de classe	Aide aux devoirs	40m ²	25	
	Salle de	Aide aux devoirs	40m ²	25	

	classe				
	Salle polyvalente	Jeux	40m ²	30	
	Salle de restauration maternelle	Jeux de société/ Théâtre et marionnettes	50m ²	60	2 wc enfants 1 lavabo de 2 robinets

Louis Pergaud	Salle de motricité	Evolution/ Jeux collectifs	90m ²	40	1 wc adulte 10 wc enfants 6 urinoirs 5 lavabos de 2 robinets
	Dortoir	Lecture plaisir	40m ²	20	
	Salle de classe	Jeux de société	40m ²	25	
	Salle de classe	Travaux manuels/ Théâtre et marionnettes	40m ²	20	1 wc adulte 2 wc enfants 2 urinoirs 1 lavabo de 2 robinets 1 évier
Médiathèque	Médiathèque	Lecture plaisir/ Informatique	230m ²	50	2 wc adultes 2 wc enfants 2 urinoirs 3 lavabos
Gymnase	Gymnase	Sport/Handball/ Football	968m ²	150	2 vestiaires (filles/ garçons) 2 blocs sanitaires (filles/ garçons) 3 wc adultes 4 urinoirs 4 lavabos